DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Certificat de Qualification Professionnelle

Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle

Photo d'identité obligatoire

1ère PARTIE : ADMISSIBILITÉ

VOTRE IDENTITÉ :

☐ Mme ☐ M.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° de licence FFME : _____

Joindre une photocopie de votre pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z - Numéro de siret : 784 354 193 00046
Numéro de déclaration d'activité : 11753802875

Profession : _____

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION ET À LA VAE :

Cocher la case et joindre les pièces justificatives

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade	☐
PSC1 ou autre diplôme admis en équivalence (précisez) : _____	☐
Attestation de réussite aux tests techniques ou attestation technique Passeport escalade bleu ou supérieur délivrée après le 1er septembre 2011 par la FFME	☐
Attestation(s) d'expérience(s) (450 heures minimum pendant une durée d'au moins 1 an, signée(s) par le responsable de la structure) *Vous pouvez utiliser le modèle d'attestation d'expérience fourni en annexe*	☐

VOTRE PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE:

Pour en justifier, joindre une photocopie du (ou des) diplôme(s) le(s) plus élevé(s) en relation avec votre demande, indiquer les dates/périodes :

_____

_____

_____

_____

_____

VOS AUTRES FORMATIONS :

Formation professionnelle ou autres formations réalisées dans le cadre de vos activités bénévoles, salariées, non salariées, en relation avec votre demande, indiquez les dates/périodes. Dans le cas de brevets fédéraux, indiquez s'ils sont à jour de la formation continue :

_____

_____

_____

_____

_____

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

NB : Décrire votre parcours de formation n'est pas obligatoire pour obtenir la validation des acquis de votre expérience mais peut éclairer le jury sur votre profil.

VOTRE EXPÉRIENCE :

Mentionnez ici toutes vos expériences d'activité salariée, non salariée ou bénévole en relation avec le CQP AESA. Vous devez justifier d'un volume horaire équivalent à 450 heures d'activité pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non.

EXPÉRIENCE		PÉRIODE	STRUCTURE	NB D'H PAR JOUR
1				
2				
3				
4				
5				
6				
			TOTAL EXPÉRIENCE	

Attention, si vous avez exercé deux ou plusieurs fonctions dans le même mois, vous ne comptez qu'un même mois pour calculer l'étendue de votre expérience. Ne comptabilisez que les heures en lien avec le CQP AESA.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

2ème PARTIE : ANALYSE D'EXPÉRIENCE

VOS ACQUIS :

La première partie de ce dossier a permis de vérifier que vous remplissez bien les **conditions d'accès** à la VAE (calcul du nombre d'heures, de la durée totale de votre expérience et production des justificatifs).

La seconde partie doit permettre au jury d'évaluer **les connaissances, les aptitudes et les compétences** que vous devez avoir acquises dans votre expérience, qu'elle soit bénévole ou professionnelle, salariée ou non salariée. Ces compétences doivent concorder avec le CQP AESA.

La troisième partie devra permettre au jury d'évaluer **vos compétences spécifiques** par le biais de votre rendu écrit.

DESCRIPTION D'ACTIVITÉ :

Pour chaque fonction bénévole ou emploi déjà mentionné dans la première partie de votre dossier, vous devez maintenant décrire les activités exercées concrètement (uniquement celles en relation avec le CQP AESA) :

Pour chacune, répertoriez dans un premier temps, les différentes activités que vous avez exercées.

Ensuite, classez ces activités dans les rubriques suivantes :

- Compétences pédagogiques
- Compétences techniques
- Compétences en organisation, gestion, réglementation
- Autres compétences (sécurité, maintenance, communication, etc.)

ANALYSE D'EXPÉRIENCE :

Vous devez ensuite analyser les tâches que vous avez réalisées en précisant :

- **le contexte** et en particulier en décrivant le club ou l'organisme dans lequel vous travaillez (voir la fiche présentation à remplir)
- **les objectifs poursuivis**
- **les interlocuteurs concernés** (collègues, hiérarchie, clients, usagers, partenaires)
- **le type de responsabilités que vous exercez**
- **votre engagement personnel**
- **les moyens mis à votre disposition**
- **les méthodes mises en œuvre**
- **les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter**

ACQUIS D'EXPÉRIENCE :

Pour finir, vous devez préciser, pour chaque tâche concrètement réalisée, **les compétences acquises** qui correspondent à celles du CQP AESA.

Pour vous aider à effectuer ces choix, consultez le référentiel d'activités, les objectifs et les contenus ainsi que les modalités et critères d'évaluation régissant le CQP AESA. Toutes ces informations sont disponibles sur le site ffme.fr

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

FICHE EXPÉRIENCE : DESCRIPTION D'ACTIVITÉ, ANALYSE ET ACQUIS D'EXPÉRIENCE

Choisissez jusqu'à 3 expériences les plus significatives et **remplissez une fiche par fonction** ou **emploi en relation avec le CQP AESA**.

Nature exacte de la fonction bénévole ou de l'emploi exercé : _____

_____

_____

☐ Bénévole ☐ Travailleur indépendant ☐ Salarié CDD ☐ Salarié CDI

☐ autre, précisez : _____

☐ temps plein

☐ temps partiel, précisez : _____

☐ saisonnier, précisez : _____

Présentation de l'association, de l'entreprise ou de l'organisme dans lequel vous exercez cette activité : _____

_____

_____

_____

_____

Décrivez vos activités dans cette fonction bénévole ou cet emploi qu'elles se réfèrent à des compétences pédagogiques, des compétences techniques, des compétences d'organisation, de gestion et de réglementation ou à d'autres activités (sécurité, maintenance, communication etc.) :

1. Activités se référant à des compétences pédagogiques :

_____

_____

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

2. Activités se référant à des compétences techniques :

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

3. Activités se référant à des compétences d'organisation, de gestion :

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

4. Activités se référant à d'autres compétences :

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

3ème PARTIE : COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

EPREUVE ECRITE :

Vous devez démontrer votre aptitude à proposer une progression cohérente et pertinente à vos pratiquants, autant à l'échelle du cycle qu'à l'échelle de la séance, sur le thème : initiation à l'escalade en tête.

Joignez une présentation écrite (5 pages maximum) d'une séance d'initiation à l'escalade en tête, adressée à 8 pratiquants au minimum, détaillant :
- le contexte : structure et groupe suivi (effectifs, âges, niveaux...)
- le cycle dans lequel s'inscrit la séance,
- les outils d'évaluations utilisés au cours du cycle,
- la séance.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

VOTRE ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom du candidat), _____

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Je certifie être titulaire des prérequis précisés, et sollicite au regard des attestations fournies et des expériences décrites la validation de tout ou partie du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle.

Fait à _____ Le _____

Signature :

Attention, un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de recevabilité pendant la même année civile et pour le même certificat de qualification. Pour des diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle différents, il ne peut déposer plus de trois dossiers de recevabilité au cours de la même année civile.

La fédération se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l'obtention du certificat vous serait naturellement refusée. D'autre part, la Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende." (code pénal, art. 441-1)
"Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende." (code pénal art. 441-6)

Vous venez de terminer de remplir votre dossier de demande, adressez-le avec toutes les pièces justificatives (de prérequis, d'expérience) par mail à : formation-pro@ffme.fr. A réception du dossier, nous vous enverrons un accusé de réception et un RIB afin de procéder à un virement de 120 €, cout d'instruction du dossier.

Conservez un exemplaire

L'étude du dossier se fera uniquement à réception du règlement.
Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.

Dates limites de dépôts des dossiers pour 2019 et jury de validation :

1° session VAE :

- date limite de rendu des dossiers le : **26 avril 2019**,

- jury plénier : 05 juin 2019

2° session VAE :

- date limite de rendu des dossiers le : **8 novembre 2019**,

- jury plénier : 18 décembre 2019

Pour les dates limites de dépôt du dossier, voir dernière page.